



SAMEDI 30 MAI 2026

BALADE A SAINT LOUIS ARZVILER

Prestations TAO-VOYAGES :

- Départ vers 5h30 (à confirmer) de Lons le Saunier depuis le dépôt TRANSARC en Bercaille
(possibilité de laisser votre voiture sur le parking)
- Arrêt minute au péage Dole-Choisey (horaire à préciser) et puis route pour la Moselle !
- Nous ferons un arrêt en cours de route pour prendre un **petit-déjeuner compris dans le prix.**
(Pain/beurre/confiture + croissant+ boisson chaude + jus d'orange)
- Vous arriverez pour **déjeuner dans un restaurant traditionnel de la région compris dans le prix.**
Apéro/entrée/plat/dessert + 1/4 de vin et un café.
- Après votre repas, **découverte de l'ascenseur à bateaux de Saint-Louis-Arzviller**
- **Visite du site puis départ en bateau pour une descente de l'ouvrage unique en sensations.**
- **Croisière sur le canal aval avec passage sous le viaduc et franchissement d'une écluse traditionnelle.**
(Durée de la visite 1h45 dont 1h15 de croisière).



Si le temps le permet, un **arrêt à la cristallerie Lehrer** peut être envisagé
Située au pied du Plan Incliné de Saint-Louis Arzwiller depuis plus de 25 ans, la cristallerie Lehrer vous propose de découvrir son magasin traditionnel de 760 m² et d'assister à la fabrication d'un objet en cristal par les maîtres verriers !
Puis il sera temps de reprendre la route pour Lons le Saunier.

Arrivée en soirée.

BELLE JOURNEE A TOUTES ET TOUS !

LIEUX DE RENDEZ VOUS :

Rendez-vous à Lons le Saunier (**parking TRANSARC en BERCAILLE** à 5h pour un départ à 5h30 (horaires qui vous seront confirmés plus tard).

Ramassage à Dole/Choisey (parking co-voiturage A39) (horaires confirmés plus tard)

Contact : jeanneton.bottagisi@wanadoo.fr ou au 06.83.31.66.52.

franck.villet@jura.gouv.fr ou 06 61 37 49 34

Adhésion obligatoire à l'ASCE 39 : pour les extérieurs **5 €/personne à la journée SI pas d'adhésion à l'année**

TARIF pour la JOURNEE DU SAMEDI 30 MAI 2026

BASE DE REALISATION : 30/34 PERS : PRIX PAR PERSONNE : 170 €

Réduction enfant de – 15 ans : - 20 €

CE PRIX COMPREND :

- Le transport en autocar grand tourisme pour la journée avec un relais chauffeur au retour
- Le petit-déjeuner en cours de route : Pain/ beurre / confiture + croissant + boisson chaude + jus d'orange)
- Le déjeuner au restaurant : Apéritif / entrée / plat / dessert + ¼ de vin + 1 café
- La visite de l'ascenseur à bateaux
- La croisière de 1h15 avec franchissement éclusé
- La visite de la cristallerie
- **Les assurances : assistance / annulation**

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les extras et dépenses personnelles

TAO VOYAGES – 8 RUE DE CHAMPRIAND– 74230 THONES - TEL : 04 50 19 07 11

reservation@taovoyages.com

SAS TAO VOYAGES - R.C. S ANNECY : 825 02 983 – SIRET 825 021 983 000 28 - Immatriculation Atout France IM 07417006

Garantie financière : Groupama assurance-crédit & caution – 8 / 10 rue d'Astorg 75008 Paris

Assurance RCP : Hiscox France, 19 rue Louis le Grand – 75002 Paris / Police PRC 0153

JOURNEE DU 30 MAI 2026
BALADE A SAINT-LOUIS-ARZVILER
BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner **avant le 8 AVRIL 2026** à :

ASCE 39/DDT 39
Jeanne BOTTAGISI
4, rue du curé Marion CS 60648
39030 LONS LE SAUNIER CEDEX

accompagné du règlement par chèque ou chèques-vacances à l'ordre de l'ASCE 39.

TARIF :

Adulte adhérent et ayant droit : 85 €/personne
Adulte extérieur : 170 € + 5 € (adhésion)/personne SI pas d'adhésion à l'année
Enfant ayant droit de - 15 ans : 65 €/personne
Enfant extérieur de - 15 ans : 150 € + 5 € (adhésion)/personne
Merci de préciser la date de naissance de (s) l'enfant (s) participant (s) :

Participants :

Nom : Prénom soit € - n° carte ASCE :

Nom : Prénom soit €

Nom : Prénom soit €

Nom : Prénom soit €

Nom : Prénom soit €

TOTAL€

Chèque ou chèques-vacances de :

Adresse du participant responsable :

.....

Téléphone portable: **Mail :**

Signature :

Paiement par chèque bancaire à l'ordre de l'ASCE 39 ou par chèques vacances
Toute inscription envoyée sans paiement ne sera pas prise en compte.

ASCE du Jura – 4, rue du curé Marion- CS 60648 39030 LONS LE SAUNIER
Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports
Association reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015